



18 Rue du Pont Rouge 59236 Frelinghien France
Tél. +33(0) 3.20.38.70.00

DECLARATION DE CONFORMITE UE

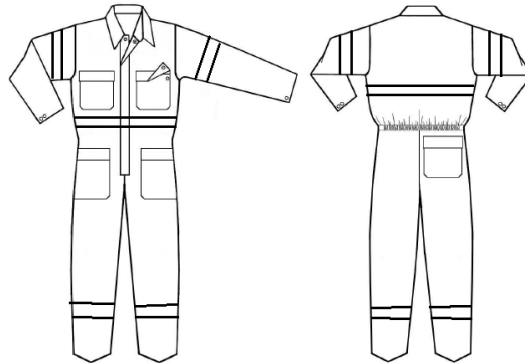
«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection** :

Situé 18 Rue du Pont Rouge, 59236 Frelinghien

Nous déclarons que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

Combinaison sur la base 6COMACID



- Col chevalière en tissu contrasté (option de collerette de marquage insérée milieu encolure dos)
- Devants avec fermeture glissière
- 2 poches poitrine dont l'ouverture est protégée par un rabat,
- 2 poches basses dont l'ouverture est protégée par un rabat,
- Ceinture pouvant être élastiquée aux côtés
- Bas des manches ajustable par grippers

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016-425.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type pour établir l'Attestation d'Examen UE de Type n°**033/2020/0647** valable jusqu'au 06/05/2025.

Cet EPI répond aux normes harmonisées suivantes :

EN ISO 13688-2013

Chimique

Exigences générales



Type 6

EN ISO 13034 : 2005+A1 :2009

Cet EPI est un Equipement de protection Individuelles de **catégorie 3** est soumis à la procédure d'évaluation annuelle de la conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit selon les modalités du module C2,

Fait à Liergues / Portes des Pierres Dorées, le 08/09/2020,

Par Stéphanie Pacoud

